Image not found or type unknown

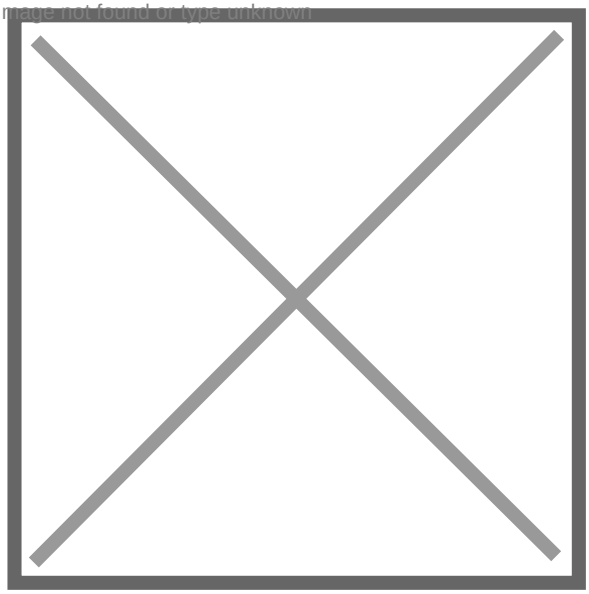

Litige avec prévoyance santé ARRET IJ

Par **tfan**, le **07/03/2018** à **17:28**

Bonjour, je suis en arrêt maladie pour Burn out / dépression depuis le 02/03/2017.
J'ai eu 2 contrôle de la CPAM et je rentre dans le cadre d'une prise en charge possible pour 3 ans.

Ma prévoyance m'a envoyer faire un contrôle vers un médecin expert le 30/11/2017. Que j'ai accepté et effectué.

Le 30/12/2017, je reçois un courrier de la prévoyance qui m'indique qu'après étude de mon dossier mes IJ seraient coupé au 29/12/2017. Ils estiment qu'un arrêt n'est plus justifier.

Paniqué je contacte par mail le médecin expert le 30 et 31 décembre 2017 et le 01 janvier 2018. Qui me répond ces 3 jours. Je l'ai d'ailleurs remercier car j'ai été très surpris.

Il est lui même surpris de la décision prise et m'explique ce que je doit faire.

J'ai donc demandé à ma prévoyance le compte rendu de l'expert que j'ai reçu. Après lecture j'ai donc contesté par lettre avec AR la décision de la prévoyance car il est en désaccord avec mon médecin traitant, le médecin expert mandaté et la CPAM.

Après plus d'un mois sans réponse je les contacte par téléphone ce jour pour savoir ou en ai mon dossier. Personne ne l'avait traité.
On m'explique qu'un médecin conseil est là aujourd'hui et qu'il pourra donc s'occuper de mon dossier.

On me rappelle plus tard dans la journée pour me dire que le "verdict" reste le même. (je suis toujours en arrêt à ce jour).

Je continue dans ma contestation en expliquant la situation actuelle. On me propose une "contre expertise" qui me coutera 120€. Le choix du médecin ce fera entre mon médecin traitant et leur médecin conseil. J'ai demandé une médiation mais la personne au téléphone n'avait pas l'air tenté par cette solution.

Quand pensez vous et quels sont mes recours possible ?

Merci d'avance.

Par **chaber**, le **07/03/2018** à **18:52**

bonjour
[citation]On me propose une "contre expertise" qui me coutera 120€. Le choix du médecin ce fera entre mon médecin traitant et leur médecin conseil. [/citation]
l'assureur vous propose une solution bâtarde. Un médecin traitant a peu de pois auprès d'un expert.

Vous pouvez provoquer une expertise à vos frais.

Si les deux experts n'arrivent pas à se mettre d'accord un troisième expert devra trancher. Auquel cas ses honoraires sont à frais partagés.

Par **tfan**, le **07/03/2018** à **19:01**

Bonjour,
Je ne comprend pas bien votre réponse.

1) Ce n'est pas le médecin expert qui n'est pas d'accord mais le médecin conseil de la prévoyance qui va à l'inverse de l'avis du médecin expert qu'ils ont mandaté.

2) Ce n'est pas mon médecin traitant qui va trancher mais en faite un 3e médecin qui sera choisi par mon médecin traitant et leur médecin conseil.
Sans compter l'avis de la CPAM.

Cordialement

Par **chaber**, le **07/03/2018** à **19:12**

bonjour

[citation]Ce n'est pas le médecin expert qui n'est pas d'accord mais le médecin conseil de la prévoyance qui va à l'inverse de l'avis du médecin expert qu'ils ont mandaté.[/citation]je n'avais pas bien saisi.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

[citation]Ce n'est pas mon médecin traitant qui va trancher mais en faite un 3e médecin qui sera choisi par mon médecin traitant et leur médecin conseil.[/citation]votre médecin traitant doit vous conseiller un expert indépendant qui ne sera pas choisi par le médecin conseil mais sera simplement agréé par lui

Par **tfan**, le **08/03/2018** à **09:55**

Je pense, mais j’attend le courrier de la prévoyance car ce n’est pas très clair.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés